

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Melun (Seine-et-Marne) qui applaudissent au décret du 18 floréal, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Melun (Seine-et-Marne) qui applaudissent au décret du 18 floréal, lors de la séance du 4 prairial an II (23 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 550-551;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_27385\\_t1\\_0550\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27385_t1_0550_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

# Séance du 4 Prairial An II

(Vendredi 23 Mai 1794)

## Présidence de PRIEUR

La séance est ouverte à onze heures.

### 1

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 30 floréal; la rédaction en est adoptée (1).

### 2

Un membre donne lecture de la correspondance.

La Société populaire de Provins félicite la Convention nationale d'avoir mis toutes les vertus à l'ordre du jour, d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. « Redoublez, disent-ils, de zèle, d'ardeur, de vertu même, s'il se peut; vous avez terrassé le crime et ses auteurs; vous avez vengé la vertu des forfaits des scélérats; l'immortalité vous attend: achevez votre ouvrage ».

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[*Provins, 1<sup>er</sup> prair. II*] (3).

« Représentans,

Ce n'est pas en vain que vous avez mis toutes les vertus à l'ordre du jour... Ce fut au même instant que vous avez abattu les factions et les vices. Aujourd'hui vous développez la moralité la plus sublime: vous rapprochez les hommes de la divinité: vous rendez à la vertu son auteur et son appui, à la probité et à la justice sa récompense, au malheur son espérance et sa consolation, au criminel sa honte, son tourment et son désespoir, à la société son régulateur, au monde son bienfaiteur... Enfin vous proclamez, au nom du peuple français, l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme! Proclamation douce et touchante! Elle a retenti dans tous les cœurs que l'affreux athéisme auroit voulu dessé-

cher. Cette proclamation, tous les Français l'ont répétée. Non jamais, non ils n'avaient sanctionné ce dogme abominable que le crime seul avoit enfanté pour étouffer ses remords et se tromper lui-même. Car le Français est vertueux puisqu'il est républicain; et pouvoit-il pactiser avec le vice. Non, représentans. En un seul jour à leur nom, vous avez préconisé toutes les vertus.

Les âmes sensibles pourront donc sans crainte invoquer la divinité. Les valeureux défenseurs de la patrie verront l'immortalité devant eux... Ils pourront y croire. Le malheur sur la terre aura son espoir dans la justice éternelle. La tendre amitié pourra, sans être déçue, chérir l'objet de ses sentiments; la reconnaissance suivra dans cette précieuse immortalité, le bienfait et son auteur...

Ils ont péri les scélérats qui vouloient nous dégrader! mais pouvoient ils dégrader l'homme, le républicain, la nature? Ils ont péri ces hommes profondément pervers qui, vicieux vouloient couronner et faire régner le crime, l'athéisme et tous les vices ensemble! Périissent de même tous ceux qui oseroient attenter à la vertu essence unique de la République!

Redoublez de zèle, d'ardeur, de vertu même, s'il se peut, représentans du peuple... Vous avez terrassé le crime et ses auteurs; vous avez vengé la vertu des forfaits des scélérats. L'immortalité vous attend. Achevez votre ouvrage. Que sous vos auspices l'ennemi disparaisse du sol libre de la France. Nos bras, nos cœurs, tout est à la patrie..

La victoire, la vertu, notre reconnaissance vous préparent les seules palmcs qui vous conviennent, les sentiments de tout un peuple, du peuple français ».

GARNIER (*présid.*), DESJARDINS (*secrét.*).

### 3

Le conseil général et le Comité de surveillance de la commune de Melun (1) applaudissent au décret du 18 Floréal. « S'il existoit, disent-ils, un seul Français qui pût douter de l'existence de Dieu, qu'il parcoure les annales de la révolution; il sera contraint de

(1) P.V., XXXVIII, 68.

(2) P.V., XXXVIII, 68. B<sup>m</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 70.

(3) C 306, pl. 1154, p. 1.

(1) Seine-et-Marne.

» s'écrier : *Notre révolution est l'ouvrage de l'Être suprême* ».

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Melun, s.d.] (2).

« Législateurs,

En livrant à la rigueur des lois cette faction de conspirateurs et d'athées qui, souillés de tous les crimes, étouffèrent dans l'idée de leur néant la salutaire pensée de l'existence d'un Dieu dont ils ont provoqué la justice, vous avez vengé la Divinité et la Patrie en proclamant solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez étouffé les derniers cris du fanatisme expirant et porté le dernier coup aux restes épars de cette secte épicurienne qui ont échappé jusqu'à présent à la justice nationale.

S'il existait encore un seul français qui osât douter de l'existence de Dieu, qu'il parcoure les annales de la Révolution, qu'il contemple la liberté asiségée dès son berceau par des conspirateurs de tous genres, qu'il voie cette liberté toujours triomphante de tous les complots tramés contre elle; qu'il contemple enfin vos sublimes travaux et bientôt il sera contraint de s'écrier : « notre révolution est l'ouvrage du très haut. Et nos législateurs sont les interprètes de la divinité qui les guide ».

ESTANCELIN (maire), ROBOY, LAGE, CICARD, VIOLETTE, DELANGE, JAVÉLOT, CADOT, CHEVALIER, LEQUERNE, GERLAIN, LAURENT, PREVOST, BLAVES, TISSERAND, ROGER [et 10 signatures illisibles].

#### 4

La Société populaire de Cahors annonce que le triomphe de la raison sur le fanatisme a été complet dans cette commune, grâce à l'énergie du représentant du peuple Bô.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Cahors, s.d.] (4).

« Citoyens Représentants,

Nous vous devons un tribut de reconnaissance pour le gouvernement révolutionnaire que vous nous avés donné; pour lui imprimer le mouvement électrique, il falloit un représentant vertueux et sans-culotte. Bô, que vous avés délégué dans ce département justifie pleinement votre attente et la nôtre; grâce soit rendue du choix que vous avés fait.

Les représentants qui l'avaient précédé s'étoient contentés de bien faire; Bô n'a pas voulu que nous fussions satisfaits d'être grands, lors que nous pouvions être plus grands; ceux-là n'avoient fait qu'ébranler l'arbre du fanatisme, lors qu'ils croyaient l'avoir détruit; celui ci, plus ardent ou plus heureux, a extirpé la dernière

racine de cet arbre contagieux; à l'approche des premiers, les conspirateurs avaient disparu, et sembloient anéantis; le second les a cherché jusque dans leur repaire, et leur sang impur arosé bientôt l'arbre de la liberté. Que les ennemis soient entièrement terrassés; que la faux révolutionnaire coupe toutes les branches parasitaires de l'arbre social.

Pour opérer cet émondage salutaire de notre département, il faut que le représentant dont la révolution s'honore reste encore parmi nous; il faut que son nom soit la consolation du peuple et le désespoir des aristocrates.

Déjà toute la vermine prétrière a pris congé, quelques prêtres ont voulu rester citoyen. Ils ont solennellement abdiqué leurs fonctions et s'ils sont de bonne foi nous oublierons le mal qu'ils nous ont fait; ceux qui voudront rester prêtre seront livrés au tribunal de l'opinion publique qui commence leur procès en attendant que vous les fassiez déporter.

Plus d'église, plus de clocher, plus de monument superstitieux, la raison et la vérité, l'égalité et la liberté, voilà le culte immuable des citoyens de Cahors; voilà le triomphe du représentant que vous nous avés envoyé, et dont la présence est aussi nécessaire dans ce département que l'énergie au gouvernement révolutionnaire ».

LAGASQUIE (présid.), BONAFOUS, PIERRES (secrét.).

#### 5

L'agent national près le district de Saint-Yrieix-la-Montagne (1) annonce que des biens d'émigrés, estimés 244,961 liv. 10 s. ont été vendus 388,760 liv.

Insertion au bulletin (2).

[Saint-Yrieix-la-Montagne, 28 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Toujours même ardeur... Toujours même zèle pour vendre et acquérir les biens des infâmes émigrés de ce district. Ce n'est pas en vain que j'ai annoncé qu'on avait ici en honneur la possession des biens de ces monstres, et bientôt on comptera autant de propriétaires de ces fonds que de citoyens.

Je te prie de faire connaître à la Convention l'état des ventes dont je t'envoie les tableaux. S. et F. ».

SULPICY.

[Etat de toutes les ventes faites jusqu'au 20 flor. II].

ESTIMATION	ADJUDICATION	EXCÉDENTS
861 810 liv. 10 s.	4 422 350 liv.	558 549 liv.

P.c.c. SULPICY.

(1) P.V., XXXVIII, 69. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1142, p. 24.

(3) P.V., XXXVIII, 69. B<sup>in</sup>, 10 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 71.

(4) C 306, pl. 1154, p. 2.

(1) Haute-Vienne.

(2) P.V., XXXVIII, 69. B<sup>in</sup>, 8 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Lois, n<sup>o</sup> 603; J. Perlet, n<sup>o</sup> 615.

(3) C 305, pl. 1142, p. 28 à 30.